



Revue Intelligence Stratégique
Journal des publications scientifiques
Volume 5, numéro 14
Octobre-Décembre 2022
p-ISSN : 3006-547X ; e-ISSN : 3006-5488
<https://doi.org/10.62912/>

LA SOUVERAINETE DE L'ETAT A L'EPREUVE DES MUTATIONS DE L'ORDRE SECURITAIRE MONDIAL

Yannick NUMBE WA NUMBE

Assistant et Auditeur pour le Diplôme d'Etudes Approfondies en Relations Internationales à
l'Université Pédagogique Nationale (UPN)/Kinshasa-RDC

RESUME

La formation et l'évolution récente de la société des Etats sont deux phénomènes qui appellent un certain nombre de mises au point. En particulier quand il s'agit de concepts sous-jacents, sources des lourds malentendus, comme celui de la souveraineté. Outre le double problème de sa définition et de son authentification, la souveraineté est le point de divergence essentiel des deux théories, réaliste et libérale, sur le fonctionnement de la société des Etats. La première la met en exergue et en déduit une situation d'anarchie internationale ne concédant qu'une place marginale à la coopération.

Au contraire, la seconde la révoque au nom de l'institutionnalisme internationaliste, on l'a relativisée considérablement au nom de l'interdépendance, et dès lors, postulé son partage. Le choix, de ce sujet est d'une importance capitale pour tout chercheur avec l'objectif de répondre aux diverses préoccupations des praticiens du droit international et des analystes de l'évolution de la vie internationale au sujet des grandes mutations que ne cessent de connaître l'Ordre Mondial et la sécurité internationale qui ont un impact sur la souveraineté étatique.

Mots-clés : *Etat, souveraineté, ordre international, mondialisation.*

ABSTRACT

The formation and recent evolution of the society of states are two phenomena that call for a number of clarifications. This is particularly true when it comes to the underlying concepts, which are the source of serious misunderstandings, such as that of sovereignty. In addition to the twofold

problem of its definition and authentication, sovereignty is the essential point of divergence between the two theories, realist and liberal, on the functioning of the society of states. The former emphasises sovereignty and deduces a situation of international anarchy in which cooperation is only marginally possible.

On the contrary, the second revokes it in the name of internationalist institutionalism, it has been considerably relativised in the name of interdependence, and therefore, postulated its sharing. The choice of this topic is of paramount importance for any researcher with the aim of responding to the various concerns of practitioners of international law and analysts of the evolution of international life regarding the great mutations that the World Order and international security are constantly undergoing and that have an impact on state sovereignty.

Keywords : *State, sovereignty, international order, globalisation.*

INTRODUCTION

La politique Internationale en ce XXI^{ème} siècle connaît beaucoup des mutations lesquelles sont centrées sur la question de la transnationalité et des rapports entre les Etats et les entreprises. Susan Strange a fixé la nouvelle donne de la façon suivante¹ : le succès incontestable et "définitif" de la "démocratie de Marché" fait que "la paix et la guerre entre les Nations ont cessé d'être une préoccupation première".

Jonathan Story pense que l'économisation des relations internationales entraîne que les Etats sont désormais soucieux principalement d'offrir un environnement suffisamment attractif pour encourager les activités créatrices de richesses et séduire les investissements des firmes multinationales.²

« Les Etats ont vu leur pouvoir et leur autorité entamés, car il leur a fallu partager de leurs fonctions avec un nombre toujours croissant de tiers »,

¹ NOEL P., « Théorie des "régimes" ». Economie politique internationale et science politique : réflexions, critiques », dans *Annuaire français des Relations internationales*, Vol.1, La Documentation française/Bruylant, Paris, 2000, p. 141.

² STORY J., « Le système mondial de Susan Strange », dans *Politique étrangère*, 2/2001, p. 433-447.

renchérit Jonathan Story.³ Cependant, Susan Strange qui distinguait les Etats-Unis d'Amérique en tant que seule grande puissance mondiale, contestait la thèse de leur déclin et, au contraire, leur reconnaissant un "pouvoir structurel" sans précédent.

En outre, si « le pouvoir est passé des Etats aux marchés, c'est surtout vrai pour les puissances autres que les Etats-Unis d'Amérique, et cela tient, d'un côté, à la multinationalisation de l'économie productive, et d'un autre, à l'expansion des marchés financiers mondiaux sur lesquels les Etats n'ont plus aucune prise ».⁴

Enfin, Susan Strange fait sienne une hypothèse d'Hedley Bull quand elle écrit que le monde évolue vers un "nouveau Moyen-Age", « caractérisé par dispersion des pouvoirs et la mise en concurrence des différentes instances détenant l'autorité ».⁵

L'Etat qui a focalisé pendant longtemps toute la réflexion sur la vie internationale a été mis en cause par la haute transnationalisation régionalisme économique et politique et par le bas (sécession, identitarisme). Mais faut-il pour autant parler de déclin ?

Dans les Relations Internationales actuelles, l'Etat n'inspire que des commentaires critiques pour les uns, il fait figure aujourd'hui d'archaïsme typiquement occidental ou des mécanismes de reproduction pour une élite incapable de s'adapter à son environnement. Pour les autres, la constitution de réseaux et des intérêts qu'il représente. La "puissance" a perdu de son efficacité et ce n'est plus la concurrence entre Etats qui conditionne la vie internationale, mais davantage la décomposition de certains d'entre eux.

Dans cette configuration, ceux qui ramassent la mise sont les entrepreneurs de politiques de violence, capables de se greffer sur des situations de décomposition interne, de crise sociale, économique ou politique, en captant les violences sociales qui se produisent dans des

³ *Ibidem*, p. 456.

⁴ LAIDI Z., *La Grande Perturbation*, Flammarion, Paris, 2004, p. 211.

⁵ BULL H., *Pouvoirs et contre-pouvoir à l'heure de la Mondialisation*, Flammarion, Paris, 2003, p. 57.

espaces où l'on n'espère plus rien des Etats et de leur capacité médiatrice. Les Etats se retrouvent dès lors dans une posture davantage réactive que proactive.

Les Etats ont pendant longtemps, organisé le jeu international à travers les guerres. Aujourd'hui, certes, ils n'ont pas disparu de la scène, mais la violence internationale provient davantage des sociétés, ou plutôt des lambeaux de sociétés décomposées ou mal intégrées. C'est donc une violence davantage disséminée, décentralisée, et surtout déterritorialisée, à laquelle le monde doit faire face. Elle réunit des espaces éloignés, mais non déconnectés les uns des autres.

Afin d'éclaircir certains écueils, il y a lieu de se poser la question de savoir : comment les mutations de l'ordre sécuritaire mondial ont-elles remis en cause la souveraineté des Etats ? Quelles sont les limites de la souveraineté face à ces mutations ?

La notion même de la sécurité fondée sur la souveraineté et l'intégrité territoriale s'en trouverait battue en brèche. Pourtant, les Etats et les gouvernements continuent à penser à travers ces cadres périmés.

En réalité, la guerre n'est pas seulement le résultat d'une compétition des puissances, mais elle procède également de faiblesses, de décompositions et de malformations : autant des phénomènes qu'on ne peut pas espérer contenir et neutraliser par les moyens propres à la guerre d'autre fois. Pour comprendre cette donne nouvelle, les vieilles relations internationales ne sont guère utiles et ont même tendance à nous égarer. De ce fait, il sied de se tourner vers les vrais facteurs de conflictualité qui sont désormais la décomposition des Etats, celle des Nations et celle des sociétés.

Aujourd'hui, la même problématique se retrouve à l'échelle du monde, réellement incapable de supporter le poids d'une inégalité aussi forte d'autant plus que cette inégalité est devenue visible. Autrefois, le miséreux mourrait dans l'ignorance de l'idée même qu'on pouvait être riche et puissant.

Désormais, il en fait de l'urbanisation, ou à travers les médias. Cette prise de conscience des miséreux se traduit par une incroyable tension, qui fait des bidonvilles du Caire, de Lagos ou du Karachi, voire des banlieues

occidentales, des espaces idéaux de recrutement pour les entrepreneurs de violence. La malédiction qui s'est abattue sur le pays comme la Somalie, la RDC a été de n'avoir jamais été acteur à part entière du processus de la mondialisation et du jeu international dont elles n'ont été que les instruments parce qu'elles sont d'abord regardées comme un champ de conflit, ensuite comme un terrain d'exploitation illégale des richesses nationales.

A base de toute cette violence se trouve le drame social mondial engendré par la mondialisation. Il est social, et doit donc être traité par le social et non par le canon. C'est inévitable, mais c'est un traitement de longue durée. On ne peut pas espérer du "traitement social" de la conflictualité contemporaine des résultats immédiats. Nous nous trouvons dans une situation où, même si cette thérapie commençait aujourd'hui, il faudrait une génération pour en voir les effets. Ce traitement de fond doit donc être accompagné de vigilance et précautions immédiates, pour protéger les populations.

I. LOGIQUE INTERETATIQUE AU XXI^{ème} SIECLE

Dans cette ère où le droit international subit l'influence de la pensée néolibérale, sa logique et sa structure normative semble avoir perdu son originalité. D'une manière très subtile, le respect de l'Etat de droit international devient de plus en plus un accessoire ornemental sans qu'il soit bel et bien le fondement du droit international.

Les nouveaux acteurs émergents considèrent le droit international comme le produit d'une vaine imagination d'un quelconque sentiment publiciste qui décide de borner et normer la vie internationale. Le droit international est aujourd'hui fragilisé par des nouveaux sujets qui ne reconnaissent sa patience et sa raison d'être dans la régularisation des rapports internationaux.

I. 1. Le système international en mutation

Au-delà d'une dogmatique juridique, on doit observer que la souveraineté est attaquée de trois manières différentes. Elles ne sont pas

nécessairement cohérentes, mais elles convergent dans leur approche critique ou négative.

La première est d'ordre factuel. C'est le développement et une certaine forme de reconnaissance internationale des acteurs non étatiques. La deuxième est d'ordre juridique. C'est la concurrence croissante entre systèmes juridiques qui conduit à l'imprégnation croissante de certains systèmes internes par d'autres, d'origine étrangère. La troisième est d'ordre idéologique, avec la thématique des droits de l'homme comme supérieurs à tout y compris à la souveraineté des Etats.⁶

La concurrence entre systèmes juridiques et étatiques, est là une donnée relativement nouvelle, qui vient affronter la souveraineté des Etats sur le terrain de leurs législations internes. Ils en sont théoriquement maîtres absolus, en fonction de l'exclusivité de leur compétence territoriale.

En pratique, dans de nombreux domaines, surtout les domaines émergents des relations internationales, il existe une lutte pour le droit qui aboutit, soit à l'application extraterritoriale de certains droits internes, soit à l'imitation par les Etats d'une législation nationale étrangère qui, en réalité, leur est imposée.

Nous n'en mentionnerons que deux exemples : d'un côté, les régularisations bancaires, financières et comptables, voire monétaires, domaines dans lesquels on connaît l'influence de règles d'origine américaine ou britannique. Ce qui risque de déposséder, au moins, nombre d'autres Etats de leur maîtrise. De l'autre, l'internet, largement dépendant, comme on le sait, de la loi américaine, qui soit s'impose, soit s'exporte.

La solution serait d'adapter une régulation internationale, dont précisément ne veulent pas les Etats dominants dans chaque secteur. Ce n'est pas ici la distinction public-privé qui est en cause, mais plutôt celle entre droit international et droit interne, puis⁷ qu'une loi interne particulière tend à

⁶ HELLER, T. et SOFAER, A., « Sovereignty the practitioner's perspective », in *Stephen D. Krasner, "Problematic Sovereignty"*, op.cit, p.24

⁷ GILPIN R., *War and change in international political*, Cornell University press, Cambridge, 1981, p. 56.

devenir la loi commune. Or, la distinction entre ordre international et ordre interne est également une composante essentielle de la souveraineté étatique.

I. 2. Multiplication et intensification des réseaux

La question de la souveraineté étatique actuellement sur la scène internationale est aujourd'hui l'objet d'intenses débats. Pour certain, le déclin est remis en cause par la mondialisation et par la montée des particularismes, il a perdu une grande partie de ses fonctions. La multiplication et l'intensification des réseaux ouvrent la voie à d'autres formes d'associations.

Pour d'autres au contraire, la souveraineté de l'Etat n'est ni morte, ni moribond, car les processus de déréglementation et de dérégulation qui favorisent la Mondialisation sont voulus par les Etats eux-mêmes. C'est le cas d'abaissements de tarifs douaniers décidé lors des accords du GATT.

L'Etat aide la compétitivité des entreprises installées sur son territoire en contribuant à l'effort de la formation de la main d'œuvre, à la construction et à l'entretien des infrastructures de transport. Si la mondialisation est source de contrainte, les États en tirent aussi profit. La globalisation financière a accrue les possibilités de financement de leurs déficits budgétaires.

De fait, plutôt qu'à un déclin irrémédiable de l'Etat, on assiste à une redéfinition de son rôle au sein des sociétés. La souveraineté de l'Etat n'a pas disparu. Au contraire, le processus de la mondialisation l'a renforcé en l'obligeant à se contenter sur ses missions essentielles. Yves Lacoste affirme même que "La Mondialisation constitue une opportunité Nouvelle pour donner une cohésion renforcée à la Nation". A présent les fonctions de l'Etat sont donc d'attirer les capitaux et la main d'œuvre et de créer les conditions du développement économique et des entreprises.

L'Etat se doit être visionnaire. C'est à lui d'avoir des objectifs à long terme, d'anticiper, d'avoir une stratégie globale, de renseigner et aider les entreprises dans la conquête de nouveaux marchés. Les stratégies économiques ont pris la place de la stratégie militaire. Les Japonais avaient d'ailleurs dévolu ce rôle au MITIC (Ministry of International Trade and

Industry). En revanche, l'État doit aussi rester le garant de l'Équité territoriale en corrigeant aux besoins, les inégalités spatiales de développement.

I. 3. Du bipolarisme au multipolarisme : l'évolution du système international et de la sécurité

Le système international évolue-t-il vers un pluralisme ou le Multipolarisme? Au moment, de la disparition de l'Union Soviétique, on a vite proclamé la fin du Bipolarisme et l'avènement de l'Unipolarisme, ce que Krauthammer a appelé "Le Moment unipolaire"⁸. Certains allaient jusqu'à parler de la "fin de l'histoire" (Francis Fukuyama).

En fait, on était dans une période de transition, où la capacité de déploiement de la puissance militaire des États-Unis leur permettait d'agir dans différentes parties du monde apparemment sans grande contrainte. Ce n'est pas la première fois qu'on parle d'une évolution du système international vers le Multipolarisme.

Henry Kissinger en 1973 constatait qu'en termes économiques, il n'y a au moins cinq groupements majeurs ". Politiquement, beaucoup plus des centres d'influences ont été émergés".

Les Relations internationales sont faites de la coopération ou de la compétition, ou encore de la concurrence. Les origines sociologiques des conflits sont entre autre : l'égoïsme (recherche de ses propres intérêts en utilisant les autres), La jalousie (engendre l'imitation, on cherche à devenir comme l'autre en faisant du mal), l'orgueil (amène à se considérer au-dessus des autres, il peut nous amener à détester l'autre. C'est un vice, le cancer de l'âme ou l'esprit).

Les éléments susceptibles d'amener le conflit sont entre autres : les revendications qui sont une source inéluctable du conflit parce qu'elles consistent à montrer à autrui ses mécontentements à propos d'un dû que l'on croit être bafoué, frustré ; à propos d'un droit que l'on croit être lésé ou d'une justice que l'on croit être mal distribuée, c'est donc une opinion subjective

⁸ ELIAS N., *Les transformations de l'équilibre "nous-je"*, dans la société des individus, Fayard, Paris, 1987, p. 35.

que l'autre ne partage pas forcément ; Les antagonismes sont une source des conflits parce qu'ils consistent en une incompatibilité entre deux valeurs ou ensemble des valeurs fondées sur des croyances et des appréciations et non une apposition entre des faibles et des éléments empiriquement contrôlables.

Ce résumé explique mieux l'attitude des organisations islamistes radicales qui, au-delà de la charia cherche à s'imposer pour faire entendre leur voix. Ces organisations pensent que c'est un devoir pour elles de lutter pour l'instauration des États Islamiques.

La somme des revendications et des antagonismes créent des tensions. La tension est palpable, elle est l'expression visible de ce qui est dans le cœur. Si les tensions ne sont pas exprimées et résolues par le dialogue, elles finissent par atteindre un seuil appelé en sociologie des conflits "seuil conflictuel", il est engendré par un incident, il est délibérément voulu, entretenu.

Avec l'apparition de plusieurs acteurs sur la scène internationale, la paix du système international est menacée. Les conflits sont devenus des signes de vie. Ils construisent l'identité des individus et des États. Ils favorisent une maturation. Les conflits obligent à reconnaître l'existence de l'autre et relèvent ce qui est caché. Ils sont en outre, les facteurs d'équilibre et de changement dans sa vie du groupe. Mais il faudrait que ce changement puisse être qualitatif, ce qui ne semble pas paraître avec les organisations islamistes dont nous faisons allusion dans cet article.

II. PARCELLISATION DES ETATS ET SÉCURITÉ INTERNATIONALE AUX XXIème SIECLE

Le concept stratégique qui a dominé pendant la Guerre Froide a été celui d'antagonisme entre deux systèmes socio-politiques opposés. L'intensité de cet affrontement, quasi universel s'étendait, par dérivation, à l'ensemble de la planète et justifiait la priorité accordée à l'équilibre des forces et à la logique de la défense. C'est à partir de l'effondrement de l'URSS qu'une philosophie irénique du monde inspira tour à tour les théories des "dividendes de la paix" et de la "fin de l'histoire".

La logique de la sécurité collective qui a succédé à celle de la défense, s'est assignée comme objectif, la stabilité de l'ordre politico-stratégique triomphant et comme principe de régulation des relations interétatiques, celui du dialogue constructif. Le paradoxe fut que, sur la fragilité de ce principe, devait se justifier la création d'un système de sécurité collective.⁹ Or, toute logique de sécurité doit faire face aux deux défis.

Le premier est fondé sur l'impossibilité de concevoir et de faire respecter un système de sécurité qui recouvre la communauté internationale dans son ensemble. Constatant aujourd'hui qu'une série de déséquilibres régionaux ont pris la place de l'équilibre dissuasif global de la période antérieure, et que le droit, le pouvoir et la justice ne sont pas en harmonie substantielle dans le Monde, ni en mesure de constituer en frein à un recours toujours possible aux armes, ce constat ajoute à un premier bilan de l'après-Guerre Froide, l'absence d'une idée, commune et partagée, de légitimité entre acteurs litigieux.

Le deuxième défi à la sécurité collective tient à son caractère conjoncturel, dû principalement à la nature des Etats, qui n'ont guère de moralité propre ou de régimes politiques stables. Ceci implique de la part de tout acteur un effort de vigilance et une adaptation permanente à l'évolution des capacités des acteurs rivaux, de la même région ou du même système.

II. 1. L'après-Guerre Froide : une mutation, systémique géopolitique, hégémonique et stratégique

La mutation globale du système international dont nous vivons les syndromes depuis 1989, s'inscrit dans le sillage de quatre dimensions majeures, aux aboutissements incertains, systémique, géopolitique, hégémonique et stratégique.

La première grande mutation est systémique. Il s'agit de la mutation politique essentielle¹⁰ de cette fin de siècle, car elle concerne la gouvernabilité du système et se caractérise par une série des nouveautés significatives :

⁹ Dont " le pacte de stabilité pour l'Europe " a été l'une des consécration les plus retentissantes.

¹⁰ NYE N. J., *The power to lead*, Oxford University Press, New-York, 2008, p. 55.

- une organisation interétatique des Relations Internationales multidimensionnelle et penta polaire, orientant la distribution planétaire des pouvoirs vers la Zone Asie-pacifique ;
- émergence d'un sous-système transnational fragmenté, le "social international", qui devient le lieu d'apparition des perturbateurs, sub-étatiques et infranationaux ;
- Globalisation et Mondialisation de la sphère de l'échange, de finance et de la communication, qui en fait le terrain privilégié des conflits de la troisième vague sein A. Toffler, conflits culturels aux chocs de civilisations pour S. Huntington.

La deuxième mutation est géopolitique et affecte les équilibres globaux de sécurité. Cette mutation intéresse les deux plaques continentales plus sensibles" du monde, l'Asie et l'Europe. La décomposition du Heartland et la fragmentation des zones de jonctions Eurasiennes (Transcaucasie, espaces turcs, Balkans, Golfe), impose de clôturer, de manière cohérente, deux espaces stratégiques ouverts, de l'ouest vers l'Est et du Nord vers le sud. Une nouvelle architecture de sécurité demeure la réponse à apporter aux risques de déstabilisation, qui constituent les problèmes majeurs posés par cette mutation.

II. 2. Etat et prévention des conflits

C'est également à partir des États que peut se définir toute action de prévention des conflits. Tant que le système planétaire sera hiérarchisé à partir de son sous-système majeur, de nature interétatique, le système international ne pourra se comprendre qu'à partir des Etats, de leurs positions, de leurs objectifs, moyens et enfin, de leurs cultures, régimes et civilisations.

Cette affirmation demande à être relativisée et nuancée, surtout à partir de l'après-guerre-froide non seulement par l'inexistence d'une loi générale des Relations Internationales, qui prive cet axiome de son caractère péremptoire, mais par l'accroissement des rapports de société à société. D'autres énoncés sont susceptibles cependant d'élargir les cadres d'intelligibilité établis et de les entendre à des champs dance "in Progress" et

notamment la théorie de l'interdépendance, la stratégie et autres "middle range Théories".¹¹

Si la connaissance de la société internationale et celle de la Politique entre États, ont un objet indéfini et imparfait et d'interprétation et de lecture, comment saisir les rapports en système et sous-système, conjonctures régionales et conjonctures planétaires, interdépendances et options de politique étrangère, équilibre de sécurité et stratégies globales et, au niveau des concepts entre ordre, désordre et complexité ?

La force militaire demeure le fondement de l'ordre international, sans être à tout moment, ni partout décisive. La capacité d'arbitrer et de gérer les conflits n'est pas directement proportionnelle à la capacité de contraindre. Elle découle de la tradition diplomatique, de la qualité des élites, du sens de la mission, du caractère national, du type de cultures, etc.

Or, la question demeure : avec quelles valeurs, avec garanties, avec quelles conceptions de l'homme, de la société et de l'histoire, ce déterminant sécuritaire de la politique internationale influence-t-il les options des acteurs du système, transformant les règles du jeu de la puissance ?

La crise, qu'elle soit interne à un Etat ou international, représente à la fois une cassure par rapport à un équilibre antérieur, mais aussi, une étape vers un renouveau : soit un nouvel équilibre en phase avec les nouveaux rapports de force ; Soit à l'inverse, le chaos, au sens d'une nouvelle situation marquée par un haut degré d'inorganisation (guerre civile par exemple).

La crise est déclenchée par un ou plusieurs "éventuellement (s) majeurs", lesquels constituent en quelque sorte le détonateur qui enclenche une dynamique de crise. Cette dynamique est dangereuse, car elle survient de manière inattendue et brusque. Ses effets mettent en évidence des vulnérabilités non clairement perçues auparavant.

¹¹ POIRIER L., *La crise des fondements*, Economica, Paris, 1994, p. 147.

CONCLUSION

Conclure un sujet aussi complexe et vaste comme le nôtre, n'est pas une tâche facile. Toutefois, dans cette dissertation, nous avons voulu appréhender la portée et la fonction de la souveraineté étatique face à la mutation de l'ordre international. Raison pour laquelle nous pensons que l'analyse des réalités de la vie internationale met en évidence un jour éminemment complexe. Il est difficile de conclure de façon certaine sur les évolutions en cours.

Cependant, la multiplication des acteurs est aujourd'hui un phénomène incontournable. L'Etat doit repenser sa place et son action en politique étrangère. Cette articulation entre le rôle de l'Etat et celui des acteurs est enjeu d'étude primordiale. Chaque jour qui passe nous apporte des nouvelles mettent en évidence le fait que les capitaux ignorent les frontières : investissements, prises de participation, fusions transnationales. Il s'agit là d'une des manifestations d'un mouvement beaucoup plus vaste, communément appelé mondialisation ou globalisation.

Cette mondialisation n'est pas un phénomène nouveau et elle a, dès le XXème siècle, donné lieu à des réglementations internationales nombreuses, dont beaucoup sont encore en vigueur. En réaction contre la culture mondiale, plusieurs pays ont cherché à faire reconnaître leurs droits, à protéger ou appuyer les cultures Nationales.

Le multipolarisme ne se réduit donc pas qu'aux cinq pôles, soit les Etats-Unis d'Amérique, la Chine, la Russie, l'Inde et l'Union Européenne. Le Japon reste un acteur majeur. Le Brésil est devenu aussi un acteur de premier plan. Mais il faut distinguer les dimensions dans lesquels ces acteurs sont plus performants. On notera aussi le rôle du G20 et du G7-G8.

Il permet à la fois à d'autres acteurs étatiques de jouer un rôle et de tenter de réguler collectivement le système international. Mais ce multipolarisme ne se traduit pas *ipso facto* en multilatéralisme, coopération limitée, mais aussi, souvent rivalités, affrontements, voire conflits larvés ou, en tout cas, difficultés à résoudre les problèmes que confronte le système international.

La parcellisation des territoires de puissance publique et donc des Etats manifeste la dérive insécuritaire du monde dans laquelle s'infiltrant les perturbateurs politiques, idéologiques et économiques, terroristes et grands criminels transnationaux. Elle ne met pas un terme au pouvoir militaire, d'importance des grandes puissances d'hier : USA, Russie/ex-URSS. Elle ouvre cependant la porte du pouvoir protecteur aux vraisemblables nouvelles grandes puissances du XXIème siècle, Australie, Brésil, Chine, Inde, Iran, Nigéria, Turquie, qui se créent une clientèle de jeunes États en attente de garanties de sécurité.

Elle laisse un espace encore bien incertain à une Union Européenne qui déciderait véritablement de s'immiscer dans le jeu de la sécurité du Monde. La parcellisation des Etats conduit à nouvelle formulation des liens politiques, économiques, et surtout militaires entre amis, entre Etats puissants et négligeables, entre vassaux et suzerains. Elle oblige à réfléchir à une nouvelle structuration de la sécurité internationale, au profit de tous les Etats, au XXIème siècle.

La sécurité globale et élargie introduit au XXIème siècle une double rupture. La première rupture est que la sécurité n'est plus nécessairement centrée sur l'Etat. Le nouveau sujet central est bien l'homme et l'humanité. La seconde rupture produit direct de la mondialisation fait de la société un objet de la sécurité et un sujet, comme le démontrent les objectifs de développement durable qui sont subordonnés au développement durable, donc sociétal.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- ELIAS N., *Les transformations de l'équilibre "nous-je"*, dans la société des individus, Fayard, Paris, 1987.
- GILPIN R., *War and change in international political*, Cambridge, Cornell University press, 1981.
- HEDLEY B., *Pouvoirs et contre-pouvoir à l'heure de la Mondialisation*, Paris, Flammarion, 2003.
- HELLER T. et SOFAER, A., « Sovereignty the practitioner's perspective », in Stephen D. Krasner, 'Problematic Sovereignty'

LAIDI Z., *La Grande Perturbation*, Flammarion, Paris, 2004.

NOEL P., « Théorie des "régimes" ». *Economie politique internationale et science politique : réflexions, critiques* », *Annuaire français des Relations internationales*, Vol. 1, La Documentation française/Bruylant, Paris, 2000.

NYE J., *The power to lead*, New-York, Oxford University Press, 2008.

POIRIER L., *La crise des fondements*, Paris, Economica, 1994.

STORY J., « Le système mondial de Susan Strange », in *Politique étrangère*, 2/2001.